

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes**

**A.M. 26-01-2023**

**M.B. 03-05-2023**

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, l'article 43 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 déterminant les modalités d'application du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes ;

Considérant la demande de remplacement introduite par la Fédération Infor Jeunes en date du 23 septembre 2022, il est mis fin au mandat de Marie-Pierre VANDOOREN ;

Considérant la demande du 23 septembre 2022 introduite par la Fédération Infor Jeunes qui sollicite la désignation de Madame Marie Inda COWEZ;

Considérant la demande du 26 septembre 2022 introduite par le Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes de Rochefort qui sollicite la désignation de Madame Julie SACRE et de Monsieur Luc FRIPPIAT;

Considérant la demande du 12 octobre 2022 introduite par le Centre d'Infor Jeunes de Tournai qui sollicite la désignation de Monsieur Bernard ANTOIN et de Monsieur Sylvain GLORIEUX;

Considérant la démission de Madame Eloïse CHOPIN à son poste de coordonnatrice du centre d'information des jeunes du Brabant Wallon,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à la modification de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 2, 2<sup>o</sup>, de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, les mots « Madame Marie-Pierre VANDOOREN » sont remplacés par « Madame Eloïse CHOPIN » ;

**Article 2.** - A l'article 3, 2<sup>o</sup>, de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, sont ajoutés les mots « et Madame Marie Inda COWEZ, en qualité de membre suppléant » ;

**Article 3.** - A l'article 1, de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, sont ajoutés les mots « 2<sup>o</sup> Madame Julie SACRE, en

qualité de membre effectif, et Monsieur Luc FRIPPIAT, en qualité de membre suppléant ».

**Article 4.** - A l'article 1, de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, sont ajoutés les mots « 29° Monsieur Bernard ANTOIN, en qualité de membre effectif, et Monsieur Sylvain GLORIEUX, en qualité de membre suppléant » ;

**Article 5.** - A l'article 1, 6°, de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, sont supprimés les mots « et Madame Eloïse CHOPIN, en qualité de membre suppléant » ;

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 26 janvier 2023.

V. GLATIGNY